



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

Loctite 638

No. FDS : 153473
V001.7

Révision: 10.02.2010

Date d'impression: 14.03.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Loctite 638

Utilisation prévue:

Anaérobie

Raison sociale:

Henkel AG & Co. KGaA
Henkelstr. 67
40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Non corrosif pour la peau conformément à la méthode de test in vitro ,B40 corrosion de la peau- Modèle d'essai représentatif de peau humaine, spécifié dans la partie B de l'annexe V de la Directive 67/548/CEE.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Produit basé sur une résine méthacrylate contenant de l'acide acrylique

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	248-666-3	> 20 - < 30 %	Xi - Irritant; R36, R43
Acide acrylique 79-10-7	201-177-9	> 5 - < 10 %	R10 Xn - Nocif; R20/21/22 C - Corrosif; R35 N - Dangereux pour l'environnement; R50
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 1 - < 3 %	O - Comburant; R7 T - Toxique; R23 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 C - Corrosif; R34
Acide méthacrylique 79-41-4	201-204-4	> 1 - < 3 %	Xn - Nocif; R21/22 C - Corrosif; R35
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,1 - < 0,9 %	Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes., Oxydes de soufre

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Stockage:

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
ACIDE ACRYLIQUE 79-10-7	10	30	Limite court terme.	Limite indicative.	FVL
ACIDE ACRYLIQUE 79-10-7	2	6	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	FVL
ACIDE MÉTHACRYLIQUE 79-41-4	20	70	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Valeurs réglementaires indicatives	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite court terme.	Valeurs réglementaires indicatives	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite court terme.	VLEP contraignantes	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	VLEP contraignantes	FVL
CUMÈNE 98-82-8			Résorption par la peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8			Résorption par la peau	Peut être absorbé par la peau.	EU-2000/39/EC
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limites à court terme		EU-2000/39/EC

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (IIR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (IIR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques**Propriétés générales:**

Aspect	Liquide Vert
Odeur:	irritant

Propriétés phys.-chim.:

Point d'ébullition	> 100,0 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	100 °C (212 °F)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	< 4,0000000 mbar
Densité ()	1,0500 g/cm3
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Miscible
Teneur VOC (1999/13/EC)	< 5 %

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter:**

Stable

Matières à éviter:

Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.

11. Informations toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Irritant pour les voies respiratoires.

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau

Irritation des yeux:

Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. Informations écologiques**Écotoxicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Espèces	Temps d'exposit ion	Valeu r type	Valeur

Acide acrylique 79-10-7	Trout family (Salmonidae)	96 h	LC 50	27 mg/l
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Ide, silver or golden orfe (Leuciscus idus)	48 h	LC 50	14 mg/l
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Water flea (Daphnia magna)	24 h	EC 50	7 mg/l
Cumène 98-82-8	Trout family (Salmonidae)	96 h	LC 50	4,8 mg/l

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Les précautions requises respectant les risques pour l'environnement pour les emballages dans lesquels ce produit est conditionné devront être envisagées.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Code de déchet ():

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

Xi - Irritant

**Contient**

Méthacrylate d'Hydroxypropyle,
Acide acrylique

Phrases R:

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S:

- S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.
- S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

- Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies
professionnelles: 65

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

- R10 Inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R34 Provoque des brûlures.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R7 Peut provoquer un incendie.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.
Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.